

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2013

Tacoignières,
Le 8 mars 2013
À 20 H 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire de séance élue est : Valérie Piovan

Présents: Mmes Valérie Piovan, Catherine Brun, Jocelyne Fréquent.
MM. Jean-Jacques Mansat, Patrice Le Bail, Gérard Faure, Alain Pierre,
Christian Jacques, Bernard Mignot, Ludovic Gastinois.

Absents excusés: Mmes Céline Léger (pouvoir à Jean-Jacques Mansat), Sylvia Perrier,
M. Erwan Nédelec

Absentes: Mmes Jacqueline Fornasiero, Dominique Lemaire.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2013

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2013.

2°) FINANCES

2.1 Compte Administratif et compte de gestion

Le compte de gestion du percepteur ne nous est pas encore parvenu.

Le compte administratif affiche les résultats suivants :

	ALLOUE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	639 613,28	488 267,81	678 609,54	190 341,73
INVESTISSEMENT	408 570,22	312 783,82	241 468,22	-71 315,60
	1048 183,50	801 051,63	920 077,76	119 026,13

2.2 Préparation du budget 2013

Le budget 2013 est en cours d'élaboration, les commissions des travaux et des finances devront se réunir afin de définir le montant des investissements qu'il sera possible de réaliser sur 2013.

Le principe de non augmentation des taxes communales doit prévaloir, le montant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pourrait rester au niveau des 105 à 110 000 €. A partir de ces chiffres, à partir des subventions à percevoir, le budget peut être élaboré. Reste une inconnue, le montant de certaines recettes en provenance de l'Etat. Une baisse sensible est annoncée, sans en connaître le montant. Les bases des valeurs locatives sont augmentées de 1,8%.

2.3 Cession de la licence IV débit de boissons

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 1998 décidant d'acquérir une licence débit de boissons de IV^{ème} catégorie,

Considérant qu'aujourd'hui, la licence ne peut plus quitter la commune sur laquelle elle est exploitée, et se trouve rattachée au fonds qui ne peut être vendu indépendamment,

Considérant que les actuels propriétaires souhaitent vendre le fonds pour réouverture du bar tabac par les futurs acquéreurs,

Considérant que la cession de la licence IV aux actuels propriétaires permet aujourd'hui de maintenir ce commerce dans la commune tout en offrant l'opportunité à la commune de se dégager vis à vis d'un investissement pour lequel elle n'a aucune vocation,

Considérant que la commune a mis à disposition des exploitants la licence IV, à titre totalement gracieux,

Considérant la proposition du maire de consentir cette cession moyennant le prix de 7 500 €, correspondant au prix coûtant compte tenu de l'augmentation du coût de la vie,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la cession de la licence débit de boissons de IV^{ème} catégorie à M. et Mme MOCQUARD, actuels propriétaires du fonds de commerce sis 21 Grande rue à Tacoignières,
- **Fixe** le prix de la cession à **7 500 €** nets pour la commune,
- **Dit** que les frais afférents à cette cession sont à la charge entière de l'acquéreur,
- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document utile à la conclusion de cette cession.

3°) TRAVAUX-ACHATS

3.1 Trottoirs rue des Bas Fonceaux

Les travaux des trottoirs ont pris un retard considérable pour deux raisons : les intempéries qui ont duré environ 3 semaines, et l'indécision d'un riverain. Depuis, les choses se sont débloquées, les clôtures seront terminées le 8 mars, les trottoirs et entrées des riverains seront réalisés dans la foulée.

3.2 Aménagements des étages de la mairie

Les travaux d'aménagement des étages de la mairie touchent à leur fin. Le 2^{ème} étage est terminé, la réfection du bureau du maire se poursuit : il reste le plancher, la peinture et la mise en place des portes, ce qui représentent environ 10 jours de travail.

3.3 Réparation du tracteur communal

Le tracteur sera prêt lundi soir.

4°) URBANISME

4.1 Modification du POS

Le dossier de modification du POS, tel qu'élaboré par la commune avec les services spécialisés de la DDT, et approuvé par le conseil municipal en date du 27 novembre 2012, a été légalisé par les services préfectoraux : par courrier en date du 15 février 2013, Le Sous Préfet nous fait savoir que ce dossier n'appelle aucune observation au titre du contrôle de légalité.

Néanmoins, une requête a été déposée par M. Ecorchevelle qui demande au Tribunal Administratif, d'annuler la décision du 27 novembre 2012, par laquelle le conseil municipal de la commune de Tacoignières a approuvé la modification du POS en tant que cette modification maintient en zone NA-UJ, sa parcelle cadastrée section B n°77 d'une superficie de 29 ares.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la défense de la commune dans le cadre de sa délégation des missions complémentaires.

5°) INTERCOMMUNALITE

5.1 CCPH

Dans le cadre de son débat d'orientations budgétaires, la CCPH prévoit un budget de fonctionnement 2013 similaire à celui de 2012. L'essentiel de l'investissement est consacré à la voirie.

5.2 SIRYAE

Le débat d'orientations budgétaires fixe un programme de travaux à hauteur de 2 millions d'euros pour 2013.

6°) AFFAIRES SCOLAIRES

6.1 Effectifs pour la rentrée 2013/2014

La prévision, en baisse, des effectifs scolaires pour la rentrée 2013/2014, ne permettra pas de conserver la 6^{ème} classe. Madame Abitbol, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale, a fait savoir au maire qu'une classe devrait être fermée, ce que nous ne pouvons pas admettre, vu les dépenses engagées depuis quelques années.

Il est rappelé une nouvelle fois, que les enfants résidant sur la commune, ne peuvent pas être scolarisés sur d'autres communes, sauf demande expresse de l'IDEN.

7°) AFFAIRES DIVERSES

7.1 Association Kassoumaï

La commune de Tacoignières, (membre de la CCPH), partenaire de la commune de Diaboudior au Sénégal, (membre de la Communauté Rurale de Suelle), souhaite reprendre le projet entamé il y a quelques temps.

Le budget 2013 intégrera un crédit pour répondre aux besoins demandés.

La séance est levée à 22h 45.